

LEI RESTANCOS

Bessai que lou tourisme vo l'oupereto marsilleso an expandit lou mot "calanco" d'efiech lei Franchimands lou counoueissoun e es marcat dins lou dicciounari (du Provençal calanco : crique entourée de rochers en méditerranée). Mai de restanco qès ! Pasmens aqueou mot que pouarto lou mai fouart testimoni d'uno civilisacien ouriginalo es pas recounoueissut. Per lei Franchimands, Prouvenço a la reputacien d'un pais que la vido li es aisado e plan-planeto. La restanco dis tout beou-just lou countrari : un pais souvenitei fes dur, rufe, excessiou eme sei deluvis imprevisits, sei secaressos de 3-4 mes, soun mistraou fouale, seis incendis, sei roucas blancs que traoucoun la terro, senso oubliar lou qeou que matrasso flours, oouliviers fins qu'en ribo de mar. La restanco dis la fouarço testardo d'un pople que duquet despuei l'an pebre counquistar, counstruire s aterro marcho a cha marcho, peiron a cha peiro, que bastisset aqueleis escaliers qigants que, de coualos fins a la mountagno, s'enaoussoun de la Mar eis Aoups. Simplement lei restancos soun aquelei culturos en terrasso que viam encoro a

l'ouro d'aro e que si l'espandissoun lei flours, lei soucos, leis ameliers, leis oouliviers. Dien coumo l'a foouqut luchar per counquistar sus lou roucas uno marcho de mai (de coup que l'a 4 m de faisso) e, per aquo, mountar sus l'esquino lei peiros dei muraillos? Es que, que venque la chavano e sei raissassos apres 3-4 mes de secaresso, e la terro, tras que teouno, s'escamparié senso la restanco. De mai, l'aigo retenqudo, maougrat lou souu paoure en umus, trescoulo per lei peiros secos e, muraillo per muraillo, raio d'aise-d'aise dins qu'a la restanco d'avaou. Adounc, troubam coumpletament en aout leis aoubres lei mens groumands : amendiers, oouliviers, puei lei soucos, lei favos, ceses, lei pes e tanben la civado, l'ordi, lou blat e, tout en bas, prochi de la cisterno que recampo lei sourqents per mejan de la calado, l'ouart.

(de sequir...)
(D'après P. RAMBAUD)
R. JACOLOT-BENESTAN P. REVOL

RESUME : La restanque est l'illustration parfaite de l'adaptation du paysan provençal à un climat trop souvent excessif. Elle permet, en retenant la terre et l'eau, les cultures sèches des pays méditerranéens : amendiers, oliviers, légumes secs, vigne, céréales et tout en bas s'il y a une citerne, le jardin potager.

DECES

Nous avons le regret de vous informer du décès de Mademoiselle Nathalie GONGORA, décédée le 5 décembre. Nous présentons à sa famille nos très sincères condoléances.

MACONNERIE GENERALE
PEINTURE
MICHEL TORRENTE
CHEMIN DE CANDY
Tel. 94 72 22 14



Le Basket-ball varois en stage à SAINTE-ANASTASIE. Il suffit de compter le nombre de participants pour comprendre combien la vitalité de notre section a fait tâche d'huile dans le département.



BULLETIN MUNICIPAL

DECEMBRE 1993
NUMERO 52



M
E
I
L
L
E
U
R
S

LE MOT DU MAIRE

L'originalité et l'efficacité des voeux n'est plus à démontrer, qu'il s'agisse de la santé, de la fortune ou de l'emploi nous n'avons que le choix d'exprimer un optimisme de bon aloi. Pourtant, en cet instant un peu merveilleux de Noël et du jour de l'An, comment ne pas échaffauder un espoir ou même un rêve de lendemains meilleurs. C'est le sens de ces voeux, qu'avec le Conseil Municipal, je vous adresse pour l'année 1994. Avec vous, je voudrais partager cette volonté de vaincre, à notre échelle, nos difficultés professionnelles ou familiales. A chacun de ceux qui traversent une épreuve ou qui sont loin des leurs, je souhaite plus de bonheur, de santé, de chaleur et de prospérité pour l'année qui vient. Et puis, dans un village comme SAINTE-ANASTASIE où chaque visage porte encore un nom, je vous propose que nous luttons plus encore ensemble pour notre identité, contre l'isolement et la solitude qui, un jour ou l'autre, peuvent atteindre chacun de nous, chacun de vous. Aussi formons si vous le voulez, le vœu qu'en 1994, nous puissions poursuivre notre effort à l'unisson de notre pays, pour atteindre une plus grande solidarité et une plus profonde amitié. Ce rêve est à notre portée.

Jean-Pierre Morin
Jean-Pierre MORTIN

PROCHAINES ELECTIONS CANTONALES

(Lettre adressée aux élus, le 17 décembre 1993)

En mars prochain, nous devons choisir au suffrage universel le nouveau Conseiller Général de notre Canton.

Il va de soi qu'une page sera alors tournée et que d'anciennes habitudes ne seront plus de mise.

Quoi qu'il en soit et pour mettre un terme à quelques interrogations sur ce sujet, je pense aujourd'hui de mon simple devoir de vous indiquer clairement pourquoi je ne serai pas candidat :

- Un instant, il est vrai, tenté par cette aventure électorale, j'en ai vite saisi l'incompatibilité avec les termes actuels de notre contrat municipal.

- Bien qu'ami fidèle d'Hubert FALCO, je vous ai proposé en 1989, de conduire une liste apolitique respectant toutes nos sensibilités.

- En acceptant ce mandat de Maire, j'ai fait le choix de me consacrer entièrement à cette fonction et de la partager activement avec mes Adjoints et le Conseil Municipal.

- Enfin, il n'y a aucune raison, bien au contraire, de craindre d'être demain moins entendus qu'hier, notamment lorsque nos intérêts essentiels seront en jeu.

Sur ce thème, nous pouvons méditer la sage description du "Conseiller Général", telle que nous la donne le Président Maurice ARRECKX, un orfèvre en la matière :

- Sans fonction locale précise, le Conseiller Général représente sa circonscription au sein de l'Assemblée Départementale.

- Il est dans son canton l'interlocuteur et le collaborateur privilégié des Maires.

- Il doit s'efforcer d'en préserver l'identité comme celle des Communes qui le composent.

- Il est au service des ses concitoyens...

Pour l'heure, comme chacun de vous, je suis dans l'expectative et ne soutiendrai éventuellement, le moment venu, que le candidat correspondant de la manière la plus précise à cet heureux portrait.

Jean-Pierre MORIN

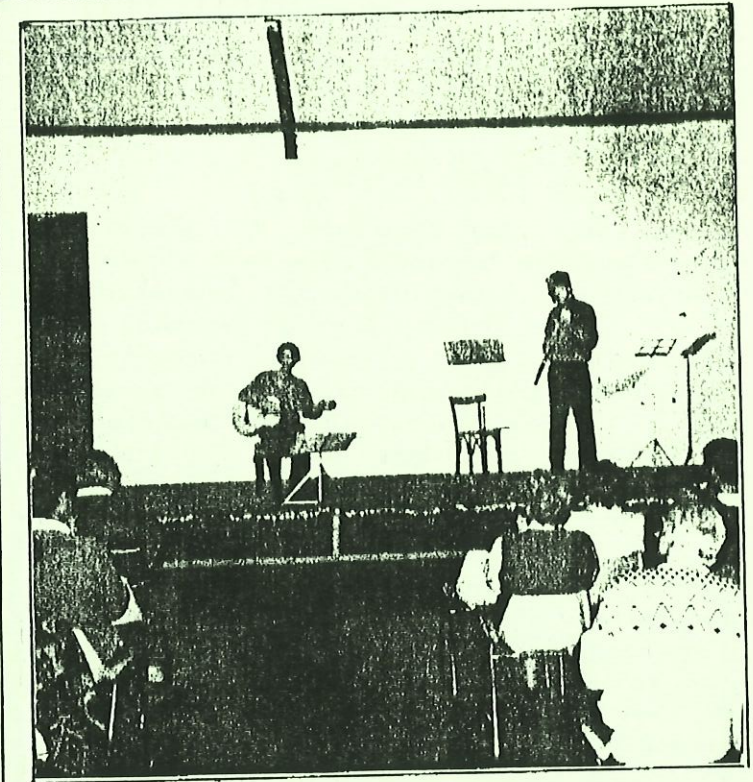
LA VIE AU VILLAGE

MUSIQUE A SAINTE-ANASTASIE CONCERT DU 17 DECEMBRE

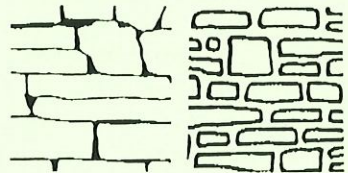
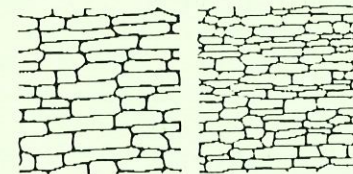
C'est un concert assez étonnant qui se produisit ce soir-là à la salle polyvalente. Les musiciens, Christian MAESTRI et Christian RASQUIER (guitare et flûte) ont interprété successivement, avec brio et surtout beaucoup de sensibilité, musique classique et musique traditionnelle, inspirés pour cette dernière par les voyages fréquents qu'ils effectuent dans le monde entier.

Les auditeurs présents furent tour à tour déconcertés par des morceaux très nouveaux puis subjugués et transportés dans des mondes étrangers et, dans tous les cas, séduits par la pureté des sons émis par les deux instruments.

Pendant le traditionnel moment du "verre de l'amitié", les deux sympathiques musiciens furent très entourés et félicités.



Après JURASSIC PARK, la passion des fossiles n'a plus de limite et conduit dans quelques cas "les amateurs" à entreprendre la démolition systématique des restanques. Plusieurs propriétaires de ces antiques murs de pierres sèches s'étant plaints à la Mairie, nous répercutons cet avertissement gratuit !



TRIBUNE LIBRE

FAUVES

Un quartier paisible de notre village. Un beau soleil. Une petite chèvre gambade. Elle est heureuse : pour Noël, elle sera maman. Elle aura de mignons bébés.

Et soudain : des chiens.

Les voisins entendent des hurlements. Et la petite chèvre, tellement joyeuse il y a quelques secondes, s'est trouvée dépecée vivante par des machoires sanguinaires. La chair arrachée jusqu'aux os. L'abdomen éventré. Toute palpitante et chaude encore de cette vie qu'elle vient de quitter en d'affreuses souffrances.

Evénement banal sans doute dans un monde où, trop souvent, les monstres imposent leur loi. Evénement qui, tout de même, pose quelques problèmes. Qu'a-t-on fait à ces chiens pour transformer ces fidèles

compagnons de l'honneur en monstres ? Que peut-il se passer dans la tête d'un individu qui dresse ses chiens de cette façon ? Qui a eu la légèreté de laisser s'échapper cette mente ? Qui l'a laissée courir librement ? A quelles pulsions obéit cette personne ?

Nous ne saurons probablement jamais d'où sont venus ces fauves ; mais on se demande quelle sera la prochaine victime : lapin ou chien ? chèvre ou poule ?

A ce stade de la réflexion, s'impose à moi une question opprimante ; elle me tourmente et me hante depuis plusieurs jours : et si la prochaine proie était un enfant ?

Georges SENG
(Trumian)

LA VIE ASSOCIATIVE

CLUB DES CIGALES CREATION D'UNE NOUVELLE SECTION INITIATION AU PATCHWORK

A tout âge, l'école
n'est jamais finie !



Sur la demande de plusieurs "Cigales" tentées par cette technique attrayante, M. FADDA a contacté une jeune femme pouvant assurer cette initiation.

En trois séances de trois heures chacune, avec une patience et une gentillesse très agréables, Madame ROCHE de CUERS, a dispensé son savoir-faire à six dames très intéressées.

L'ouvrage réalisé par chacune à la fin du stage était à la fois la récompense des efforts accomplis et la preuve de l'efficacité de l'enseignement donné.

COMITE DES FETES

Les membres du Comité des Fêtes vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 1994.

Ils demandent à tous, et particulièrement aux jeunes, de participer à leurs activités et de les aider au maintien des traditions et des festivités du village.

L'inscription des nouveaux membres et l'élection du bureau auront lieu au cours de l'Assemblée Générale qui se tiendra le VENDREDI 14 JANVIER 1994 à 18 HEURES, à la salle polyvalente.

LE PRESIDENT
J. Jacques GUIGNIER

VOLLEY-BALL

Le club de volley-ball de SAINTE-ANASTASIE participait le 4 décembre, au tournoi de SAINT-MAXIMIN organisé à l'occasion du Téléthon.

Vainqueur de TOURVES par 15 à 5 puis de l'ES2 par 15 à 7, notre équipe s'est ensuite légèrement inclinée devant POURRIERES et devant les Pompiers de SAINTE-MAXIMIN.

Bravo à nos volleyeurs et volleyeuses qui, pour cette première expérience à l'extérieur, se sont très bien comportés.

LA SECRETAIRE Mme RETHORE

BASKET-BALL CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL VAR

Prochains matchs :

POUSSINS :

Le 22 janvier à 15 heures :
HYERES-TOULON/SAINTE-ANASTASIE

CADETS :

Le 08 janvier à 17 heures 39 :
SAINTE-ANASTASIE/GRIMAUD

Le 23 janvier à 10 heures :
BRIGNOLES-SAINT MAXIMIN/SAINTE-ANASTASIE

MINIMES :

Le 08 janvier à 16 heures :
SAINTE-ANASTASIE/DRAGUIGNAN

Le 23 janvier à 10 heures :
ROQUEBRUNE 1/SAINTE-ANASTASIE

RESULTATS :

MINI-POUSSINS :

SAINTE-ANASTASIE 14, LES ARCS 6

BENJAMINS :

SAINTE-ANASTASIE 32, ROQUEBRUNE 18

MINIMES :

SAINTE-ANASTASIE 46, GRIMAUD 45

CADETS :

Forfait du LAVANDOU

La palme de ces résultats revient à nos MINI-POUSSINS qui débute sur un beau score sans appel de 14 à 6 contre LES ARCS. Un grand bravo à nos MINI-POUSSINS.

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 1993

ETAIENTS PRESENTS :

MM. BROSSAUD. CUENOT. DEHAYE. RAYNAUD.

REMY. LALANDEC. ISTRIA.

MMES LAURENT. BOCQUET.

Sous la présidence de Jean-Pierre MORIN.

ETAIENTS ABSENTS :

. TOSELLO.

M. ABELLO donne pouvoir à M. RAYNAUD.

CONVENTION E.D.F.

PRINCIPE DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA CONSTITUTION D'UN SYNDICAT DENOMME "FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRICITE DU VAR".

Le Maire rappelle que la révision des cahiers des charges de distribution publique d'électricité, dont nombre de dispositions étaient devenues, avec le temps, complètement obsolètes, s'inscrit dans le cadre d'une affirmation du rôle des collectivités locales et d'une politique de partenariat actif entre celles-ci et E.D.F. G.D.F. Services, en vue de préciser clairement les engagements du concessionnaire, afin d'assurer un service moderne et de qualité. Un cahier des charges modèle a été élaboré, notamment avec les Ministères de l'Intérieur, de l'Industrie et d'autres organismes dont la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies. Il a recueilli le 31 mars 1992 l'avis favorable du Conseil Supérieur de l'Electricité et du Gaz.

Il convient maintenant de séparer, au plan local, la conclusion des contrats de concession qui renforceront les relations entre autorités concédantes et concessionnaire sur une base juridique rénovée.

A cet égard, un comité composé d'élus et de responsables communaux propose une démarche qui devrait aboutir au regroupement des collectivités concédantes -Communes ou Syndicats de Communes existants- au sein d'un syndicat régi par les articles

L1 631 à L1 63-18 du Code des Communes et dénommé "Fédération Départementale d'Electricité du VAR", syndicat qui aurait pour objet d'exercer l'autorité concédante en matière de distribution publique d'énergie électrique.

En effet, les Collectivités ainsi constituées en syndicat disposeraient d'un pouvoir d'influence plus important et pourraient exercer sur la concession un meilleur suivi et contrôle. De plus, le regroupement des collectivités générerait des recettes plus substantielles que celles qu'elles percevraient à titre individuel.

Afin de pouvoir établir la liste des collectivités qui constitueraient le syndicat, il est nécessaire que chacune d'entre elles fasse connaître sa position sur sa participation. C'est l'objet du projet de délibération qui est soumis au Conseil.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal fait part de son intérêt pour le projet de création du syndicat dénommé "Fédération Départementale d'Electricité du VAR".

En tout état de cause, le Conseil Municipal se prononcera définitivement après examen de l'ensemble des dispositions projetées et notamment des annexes.

ACQUISITION AMIABLE D'UNE PARCELLE : PRESERVATION DU PATRIMOINE NON BATI DE LA COMMUNE

Le Maire fait part à l'assemblée de l'opportunité d'acquérir une parcelle constituée du lit de l'ancien canal d'adduction d'eau du Moulin de la Font du Ver d'une contenance de 7 a 20 ca. Cette parcelle longiforme cadastrée sous le numéro 636, section A,

est située en bordure de l'Issole et mérite d'être préservée.

Les propriétaires actuels étant favorables à cette transaction, le Conseil Municipal donne mandat à M. le Maire pour poursuivre les démarches d'acquisition amiable.

Le Maire expose au Conseil Municipal que la mise en application de l'instruction M49 pour le service d'eau et d'assainissement pose à toutes les Communes des problèmes d'équilibre du budget. L'étude comparative réalisée pour connaître l'incidence exacte de cette application démontre qu'il conviendrait d'augmenter les tarifs dans des conditions trop importantes pour être supportables pour les usagers.

Après avoir envisagé une augmentation substantielle du prix de l'eau, il apparaît un déficit dû notamment à la prise en compte des dotations aux amortissements et aux emprunts réalisés antérieurement pour financer les gros travaux d'investissement.

L'article L. 322.5 du Code des Communes prévoit que le service d'eau et d'assainissement doit être équilibré à

l'exception de trois motifs de dérogations dont le second pourrait être retenu pour pallier l'application de cette nouvelle comptabilité et permettre au budget général de la Commune d'équilibrer ce service.

En effet, il stipule que ce service doit être équilibré sauf "lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de solliciter une dérogation et de prendre en charge sur le budget général une somme de 73 063 F qui sera versée au compte 7715 pour permettre de n'augmenter le prix de l'eau que progressivement et ainsi parvenir à l'équilibre exigé par la loi.

CHOIX D'UN ENTREPRENEUR BATIMENT MENACANT RUINE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par notification du 13/04/93, le Tribunal Administratif de NICE fait connaître son jugement du 06/04/93 autorisant la Commune de SAINTE-ANASTASIE à procéder à la démolition de l'immeuble sis rue des Acacias appartenant à Mme Yvonne OLLIVIER, aux frais du propriétaire.

Il est donc nécessaire de procéder au choix de l'entreprise afin de faire cesser le

péril résultant de cet immeuble.

Après examen des propositions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de choisir l'entreprise Jean-Marc GALLAND, d'AIX-EN-PROVENCE, dont le devis estimatif s'élève à la somme de 112 670 F TTC ; donne pouvoir à M. le Maire pour poursuivre l'exécution du jugement prononcé par le Tribunal Administratif ; dit que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal chapitre 23, article 2337, programme 17.

CHRONIQUE MUNICIPALE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DES SPORTS ET LOISIRS DU 10 DECEMBRE 1993

ETAIENT PRESENTS :

MM. MORIN, FADDA, BRUZZONE, SCLAFANI,
BROSSAUD, JURAYER, GROSJEAN, GUIGNIER,
FABRE, RAYNAUD, CUADRA, GONNET, MAZEYRAT,
DEHAYE, MARQUES DE CARVALLIO, APPELISSE.
MMES MAROUZE, LAURENT, MORIN.

Après quelques mots de bienvenue, en particulier à l'adresse de Présidents d'associations récemment élus (M. Pierre GROSJEAN pour l'A.S.L. et M. CUADRA pour le club de gymnastique) le Maire indique l'ordre du jour.

M. Robert DEHAYE propose à la Commission les modalités de subventions pour 1994 :

- dépôt des demandes à la Mairie avant le 20 janvier ;
- 4 février 94, réunion de la Commission qui émettra les propositions avant le vote du Conseil Municipal.

TOUR DE TABLE

M. FADDA (Cigales) rappelle que l'Assemblée Générale du club est fixée au 22 janvier.

Mme MORIN (Tennis) demande la mise en place du filet pare-vent avant le mois d'avril.

LES ANGES DE ST QUINIS PROGRAMME D'ACTIVITES POUR 1994

- Les 14 et 15 mai : Fête du Sport avec deux journées portes ouvertes ; baptême parapente, delta et compétition parapente.
- Les 21, 22 et 23 mai : compétition delta.
- Septembre : compétition parapente et animation (date non définie).

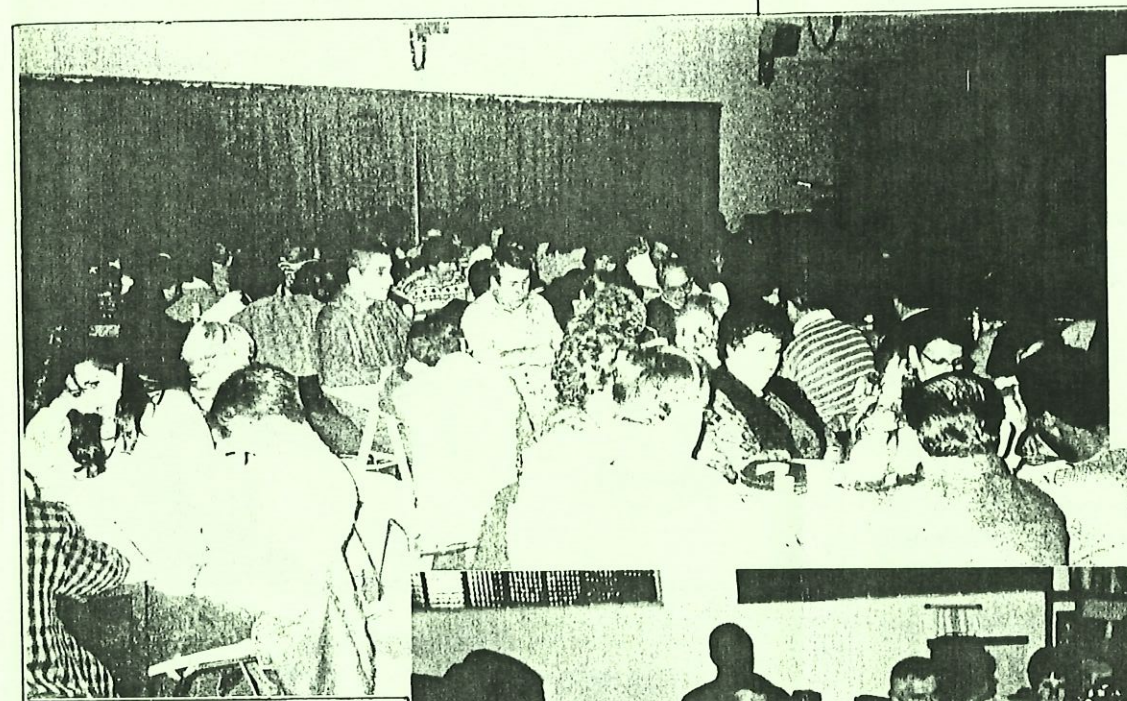
PEDICURE PODOLOGUE

Diplômée d'Etat

Soins à domicile sur rendez-vous

Isabelle ESCAX

SAINTE-ANASTASIE Tél.94.72.25.82.



Le loto du foot-ball
une foule nombreuse,
une parfaite organisation et des lots
alléchants.
Un grand succès et
toutes nos félicitations
aux organisateurs.

Le Conseil d'Administration
du club des Cigales.
Réflexion, sagesse,
prudence, initiatives et
vitalité caractérisent ce
club apprécié par de très
nombreux adhérents.



Le loto de la 1754ème
section des Médailleurs
Militaires avait attiré
une affluence nombreuse.

REPAS DES ANCIENS

Pour la 3ème fois, le repas des "Anciens" a eu lieu le 16 décembre, à la salle polyvalente, dans une ambiance chaleureuse et très joyeuse.

Une centaine de personnes participaient à ce repas et appréciaient tour à tour l'apéritif des retrouvailles, l'excellent menu proposé et enfin l'animation offerte, comme l'an dernier, par l'orchestre AGOSTINI garantie d'entrain et de gaieté.

Et tous se sont quittés satisfaits en répétant : "à l'an que ven !...".



PUBLICITE

A compter du 1er janvier 1994, le prix d'insertion publicitaire pour les entreprises du village est fixé à 54 F pour une parution mensuelle, dans la limite des encarts disponibles (2 ou 3 par mois).

SPORT A L'ECOLE

Ce samedi 18 décembre, affluence exceptionnelle au Pré de la Font où nos dynamiques instituteurs et l'association des parents d'élèves avaient convié le "tout SAINTE-ANASTASIE sportif" (en culotte courte).

Epreuve réussie dans une ambiance détendue, ce cross de Noël a été particulièrement disputé, tant à l'école primaire qu'à l'école maternelle.

Après une brève restauration et un chocolat chaud servis par le personnel municipal, les parents piqués au vif se sont à leur tour affrontés amicalement... sur quelques centaines de mètres.

Bravo aux organisateurs et aux athlètes.

Après l'effort,
un réconfort
apprécié accepté
sans façons !

OBJETS TROUVES

A réclamer à la Mairie
- 2 vélos
- 1 téléphone sans fil



NOEL DE NOS ANCIENS

La distribution des chocolats de Noël aux "Anciens" du village a été entreprise de manière à être achevée, comme les années précédentes, avant Noël.

Le nombre de personnes à visiter (une centaine) explique que cette distribution s'étale toujours, sans ordre de priorité, sur quelques jours.

Nous demandons à chacun de bien vouloir excuser un quelconque retard apparent, qui en fait n'en serait pas un. Enfin, si un oubli était éventuellement commis, nous le réparerions sans délai, en l'accompagnant de toutes nos excuses.

Merci de votre patience.

M. GUIGNIER (Comité des Fêtes) annonce l'Assemblée Générale pour le 14 janvier. Il demande de pouvoir disposer d'un espace de rangement pour le matériel de cuisine (étagère dans la lampisterie).

M. GROSJEAN (Boucles de l'Issole). Pas de problème particulier.

M. CUADRA (Gymnastique). Pas de problème particulier.

M. GONNET (Vouloir). Un spectacle est en cours de préparation. Il pourrait être présenté en mars aux enfants des écoles.

M. MAZEYRAT (Photographie) signale une légère progression de ses effectifs.

Mme MAROUZE (Secours Populaire) indique le projet de création d'une manifestation plus importante qu'en 1993.

Elle exprime le souhait de pouvoir (un jour) disposer d'un local.

M. SCLAFANI (Volley-Ball). Le fonctionnement du club est satisfaisant.

M. SCLAFANI (Foot-Ball) demande :

- un apport de terre et de sable de rivière pour améliorer progressivement la qualité du terrain.

- la mise en place d'un tableau de score au niveau de la ligne médiane OUEST.

M. BRUZZONE (Basket-Ball) indique la bonne tenue de ses équipes et remercie la Commune pour la mise à disposition de la salle au profit du Comité du VAR.



- La cérémonie traditionnelle et "annuelle" des vœux aux Associations est fixée au SAMEDI 8 JANVIER à 11 HEURES.

Tous les dirigeants et tous les membres des clubs y sont naturellement invités.

- La prochaine réunion de la Commission est fixée au vendredi 4 février à 18 heures (examen des demandes de subventions).

5
MM. MORIN, BRUZZONE ET JURAVET exposent à la Commune le résultat d'une proposition de coopération intercommunale inter-clubs présentée par le Maire de FORCALQUEIRET. Il ressort d'un premier entretien que M. APPELISSE entraîneur à FORCALQUEIRET pourra disposer de la salle de basket dans les créneaux horaires attribués au club de SAINTE-ANASTASIE, soit le mardi à partir de 19 H 30 et le jeudi à partir de 19 H 30.

M. APPELISSE accepte la proposition.

M. MORIN rappelle que l'avis de la Commission est nécessaire à la bonne suite de cette demande.

Il indique les excellentes relations, les tailles proches et les intérêts communs de nos deux villages.

Après avoir remercié M. BRUZZONE des efforts consentis, il forme le vœu pour qu'aboutisse cette "première".

Le point sur ce sujet sera fait en avril prochain après l'Assemblée Générale du Comité du VAR de basket.

Le Conseil Municipal se prononcera sur ce sujet lors de sa prochaine réunion.

DIVERS

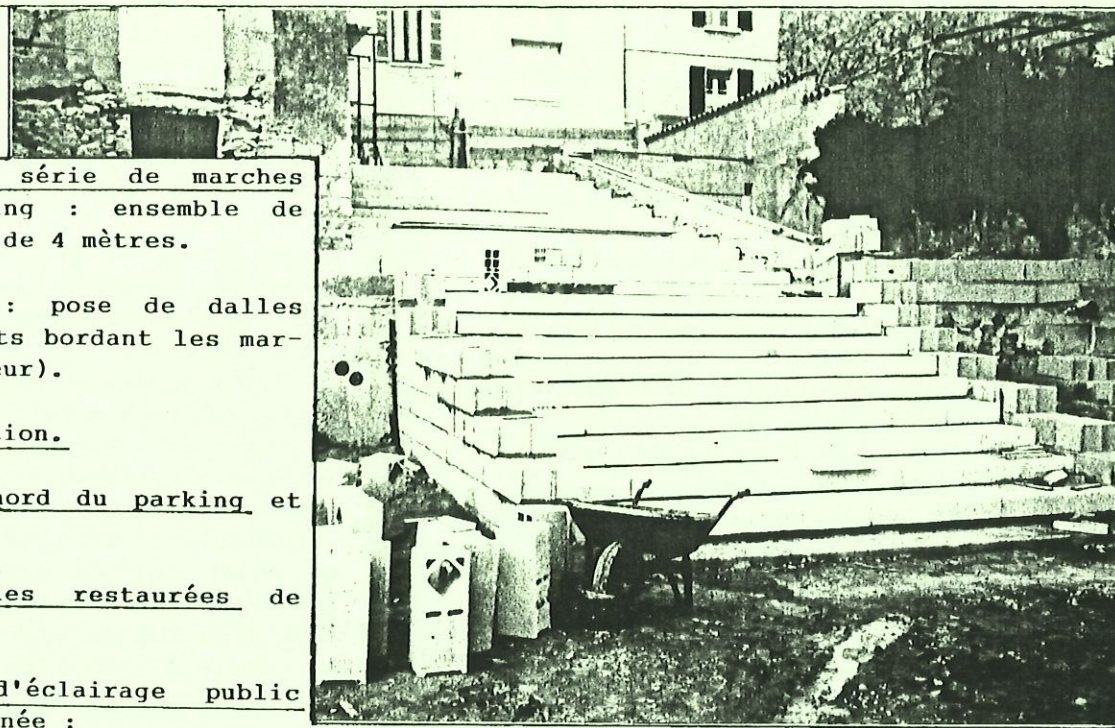
M. MORIN signale le projet de M. VANDAELE de créer un club de badminton à SAINTE-ANASTASIE.

CONCLUSIONS

- Toutes les demandes reçoivent un accord de principe à l'exception des demandes de locaux (Secours Populaire) qui ne pourront être satisfaites dans l'immédiat.

- La demande du Comité des Fêtes sera examinée prochainement et une réponse sera donnée avant la prochaine réunion.

Avec le retour du beau temps, le travail a pu reprendre à un rythme normal.



- Pose de la dernière série de marches donnant accès au parking : ensemble de 10 marches d'une largeur de 4 mètres.

- Finition des murets : pose de dalles sur les dessus des murets bordant les marches (65 mètres de longueur).

- Travaux divers de finition.

- Pose de la clôture nord du parking et d'un portail.

- Peinture des boiseries restaurées de la future Mairie.

- Début des travaux d'éclairage public qui concerneront cette année :

- * le chemin de la Clappe.
- * le chemin de la Grande Vigne.
- * l'Allée des Platanes (2 points lumineux)
- * le chemin du Défends (partie communale).
- * le chemin des Fabres (complément de 2 points lumineux).

- Tonte du Pré de la Font.

- Organisation des festivités diverses : arbre de Noël de l'école maternelle, repas des "Anciens", lotos...



La mise en place des guirlandes lumineuses dans la rue Notre Dame et au centre du village.

LE CINEMA A SAINTE-ANASTASIE

En décembre, les amateurs de cinéma ont pu apprécier, selon leur goût, une sélection de films rarement possible à réaliser.

D'abord "JURASSIC PARK", une super-production de par son prix avec son entourage de tapage médiatique, de gadgets de toutes sortes : épinglettes, friandises, tee-shirts, images et même tranches de poisson surgelées, moulées en dinosaures !

Les moyens techniques employés pour ressusciter ces animaux préhistoriques ont donné des effets particulièrement saisissants et remarquables.

Une foule que contenait à peine notre salle avait répondu à l'appel des producteurs.

La qualité de la séance avait été rehaussée par une exposition du Muséum d'Histoire Naturelle, ce qui compensait en partie la minceur du scénario.

Ensuite "GERMINAL" de Claude BERRY, fidèle traduction d'un des sommets de la littérature française. Une transposition réussie d'un livre à l'écran, qui rappela à nombre de spectateurs présents leurs anciennes conditions de travail ou celles de leurs parents, dans toute leur réalité.

Devançant la projection de GERMINAL, à 18 heures, un film précédé d'un dessin animé narrait les aventures attendrissantes de trois animaux familiers "L'INCROYABLE VOYAGE". Des yeux humides, quelques larmes, le coeur serré...

La séance programmée selon le rythme normal des quinzaines est supprimée : le projectionniste, comme tout un chacun, a droit à profiter de son Noël, d'autant plus que chacun, ce jour-là, ne manque pas d'autres occupations.

En conséquence, sont programmés sous toutes réserves pour les dates suivantes :

- le 8 janvier 1994 : ALADIN ET LA LAMPE MERVEILLEUSE (le dernier long métrage de WALT DISNEY).

- le 22 janvier : BETHOVEN 2, la suite de l'histoire d'un énorme chien on ne peut plus affectueux. Un film qui devrait être à l'image du premier, d'un comique franc et naturel.

- Ultérieurement, sans date encore précisée, LES VALEURS DE LA FAMILLE ADDAMS, année 1993, sortie PARIS le 22 décembre 1993.

La famille ADDAMS s'est agrandie avec la naissance de Pubert, troisième rejeton de Morticia et Gomez. Accueilli en grande pompe, ce fruit inespéré d'un brûlant amour présente déjà tous les signes distinctifs du clan : une attendrissante pâleur cadavérique, des cheveux noirs comme du jais, une fine moustache qui remplit de fierté son père... Mais Wednesday et Pugsley ADDAMS apprécient moins l'arrivée de ce rival et vont mettre tout en oeuvre pour l'éliminer...

NOTA : Les films sont annoncés sous toutes réserves car leur distribution est soumise à de très hautes stratégies qui échappent à la "compréhension" du simple des mortels.

INFORMATIONS UTILES

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

Le 01 janvier.....Dr CORBIER (94.72.25.69)
Le 09 janvier.....Dr ASPE (94.48.85.20)
Le 16 janvier.....Dr AZUELOS (94.78.32.67)
Le 23 janvier.....Dr CHRESTIAN (94.69.78.75)

ASSISTANTE SOCIALE

Mlle STIVALA, Assistante Sociale, sera présente à la Mairie, le premier jeudi de chaque mois, de 10 heures à 12 heures.

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à SAINTE-ANASTASIE Place de l'Eglise, de 14 heures à 15 heures 30, le MARDI 25 JANVIER 1994.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Afin de permettre leur participation aux prochains scrutins en 1994, les personnes ayant atteint 18 ans ou ayant emménagé récemment doivent s'inscrire sur les listes électorales.

Cette inscription est possible en mairie avant le 31 décembre midi (se munir d'une pièce d'identité et d'une attestation de domicile).

POLICE MUNICIPALE

Pendant les heures ouvrables :

- s'adresser ou téléphoner à la Mairie 94.72.21.19.

En dehors des heures ouvrables et en cas d'urgence :

- téléphoner au 94.72.24.91.

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non réponse aux numéros précédents, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie).

INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Numéro d'appel : 94.86.34.61.
puis N° donné par répondeur.

CONTAINERS A DECHETS MENAGERS

Nous vous remercions de bien vouloir, par simple MESURE D'HYGIENE, EMBALLER VOS DECHETS DANS DES SACS POUBELLES.

NOEL DES JEUNES ENFANTS NON ENCORE SCOLARISES

Pour recevoir les jouets de leurs enfants, les parents doivent se présenter à la Mairie à partir du 26 décembre.